

ACTION URGENTE

30 HOMMES SONT DÉCLARÉS COUPABLES AU TERME D'UN PROCÈS COLLECTIF INIQUÉ AUX ÉMIRATS ARABES UNIS

Vingt Égyptiens et 10 Émiriens, dont au moins trois prisonniers d'opinion, ont été déclarés coupables à l'issue d'un deuxième procès collectif marqué par des atteintes aux droits humains. Ils n'ont pas le droit d'interjeter appel du jugement, ce qui bafoue les obligations incombant aux Émirats arabes unis au titre du droit international relatif aux droits humains.

Le 21 janvier, 10 Émiriens, dont **Mohammed al Mansoori**, avocat spécialisé dans la défense des droits humains, **Hussain Ali Alnajjar Alhammedi**, physicien, et **Saleh Mohammed al Dhufairi**, ancien enseignant, ainsi que 20 Égyptiens ont été déclarés coupables par la chambre de Sûreté de l'État de la Cour suprême fédérale, à Abou Dhabi. Ils avaient été accusés d'avoir mis en place une section « internationale » des Frères musulmans, d'avoir dérobé et diffusé des informations classées « secret défense » émanant des services de sécurité ou d'avoir eu connaissance du vol et de ne pas l'avoir dénoncé aux autorités. Ils ont été condamnés à des peines de prison allant de un à cinq ans. Tous les Émiriens ont été condamnés à des peines d'un an et trois mois de prison, à l'exception de Saleh Mohammed al Dhufairi, qui a écopé de quatre ans et trois mois. Ces Émiriens avaient déjà été condamnés à 10 ans de prison lors d'un procès collectif séparé en juillet 2013, connu comme l'affaire des « 94 Émiriens ». Ils sont détenus à la prison d'Al Razeen à Abou Dhabi, où ils purgeaient déjà leurs peines. Les Égyptiens, également condamnés à être expulsés une fois leurs peines purgées, sont incarcérés à la prison d'al Wathba, à Abou Dhabi. Ces hommes avaient tous nié les charges retenues contre eux. Aux termes du droit émirien, ils n'ont pas le droit de faire appel.

Le procès a été entaché par le fait que de nombreux accusés ont été détenus au secret de manière prolongée à la suite de leur arrestation, n'ont pas pu consulter un avocat avant le procès et n'ont eu que des contacts limités avec un avocat pendant le procès. Certains ont déclaré au tribunal qu'ils avaient subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements, y compris des décharges électriques, et avaient été contraints de signer des « aveux ». Amnesty International a recueilli des informations sur des atteintes similaires dans l'affaire des « 94 Émiriens ».

L'organisation considère au moins trois des détenus condamnés – Mohammed al Mansoori, Hussain Ali Alnajjar Alhammedi et Saleh Mohammed al Dhufairi – comme des prisonniers d'opinion détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits aux libertés d'expression et d'association.

Le 5 février, Gabriela Knaut, rapporteure spéciale de l'ONU sur l'indépendance des juges et des avocats, a rendu publiques ses observations préliminaires au terme d'une visite officielle aux Émirats arabes unis. Elle a exposé un certain nombre de préoccupations, notamment le fait que le système judiciaire émirien demeure sous le contrôle *de facto* de la branche exécutive du gouvernement. Elle a fait une série de recommandations au gouvernement émirien, lui conseillant notamment de réviser sa législation afin de garantir le droit de faire appel dans les affaires actuellement examinées en première instance par la chambre de Sûreté de l'État de la Cour suprême fédérale, de mettre en place une commission indépendante chargée d'enquêter sur toutes les allégations de torture et de mauvais traitements en détention, et de ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et ses protocoles facultatifs, ainsi que la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 347/13. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE25/012/2013/fr>

Noms : Mohammed al Mansoori, Saleh Mohammed al Dhufairi, Hussain Ali Alnajjar al Hammedi, Saleh Faraj, Salah al Meshad, Medhat Rajab, Abdullah Al Arabi, Ibrahim Abdulaziz, Murad Muhammad, Medhat Mohamed, Mohammed Abdel Moneim, Abdel Moneim Al Sayed, Abdullah Mohammed, Ali Ahmad, Mohamed Mahmoud, Ahmed Labib, Ahmed Mahmoud, Othman Abdul Rahman, Al Sayed. Awad, Hassan Al Sayed, Ashraf Kamel, Ahmed Mohammed, Hamada Abdulaziz, Ahmad Al Tabour, Hassan Al Hammedi, Khalid al Shibeh, Hamad Ruqait, Ali Al Kindi, Rashid Imran, Tariq Al Qasim.

Hommes

Informations complémentaires sur l'AU 347/13, MDE 25/007/2014, 14 février 2014

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

